



**ÉTATS-UNIS – DROITS ADDITIONNELS SUR CERTAINS PRODUITS
EN PROVENANCE DU BRÉSIL**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

La communication ci-après, datée du 6 août 2026, a été reçue de la délégation des États-Unis, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

Le 27 juillet 2026, les États-Unis ont reçu du Brésil une lettre, datée du même jour, demandant l'ouverture de consultations conformément à l'article 4:4 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* ("Mémoire d'accord") et à l'article XXII:1 de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994* ("GATT de 1994").

Les États-Unis acceptent la demande d'ouverture de consultations présentée par le Brésil. Nous demeurons à la disposition des fonctionnaires de votre mission afin de convenir d'une date mutuellement acceptable pour la tenue de consultations.
